



CONCOURS DEVELOPPEMENT DURABLE « LES INITIATIVES DANS LES LANDES D'ARMAGNAC »

19 12 2010

Art. 1 : L'organisateur :

Ce concours est organisé par l'association « Les Toqués de la Dalle » dans le cadre de l'épreuve sportive « L'Aquitaine, la course couleur nature 2011 » qui se tiendra dans le Pays des Landes d'Armagnac les 28 et 29 mai 2011 (www.les-toquesdeladalle.com).

Ce concours est organisé en partenariat avec l'ADEME, direction Aquitaine, Le Pays des Landes d'Armagnac et la Région Aquitaine.

Art 2 : A qui est destiné ce concours ?

Ce concours est ouvert aux associations à but non lucratif et aux établissements scolaires situés sur le territoire du Pays des Landes d'Armagnac¹.

Art 3 : Les modalités du concours :

Ce concours a pour objectif de valoriser les initiatives en termes de Développement Durable² réalisées dans le Pays des Landes d'Armagnac.

Les critères de choix seront les suivants :

- Pertinence de l'action mise en œuvre,
- Caractère innovant du projet,
- Implication des acteurs concernés, des parties prenantes,
- Coût global de réalisation,
- Faisabilité du projet,
- Calendrier d'actions,
- Degré d'aboutissement du projet.

Art 4 : Les prix et le choix des lauréats :

¹ Le Pays des Landes d'Armagnac est composé des 39 communes situées sur les trois communautés de communes suivantes : la communauté de commune du Pays de Roquefort, la communauté de communes du Pays de Villeneuve de Marsan en Armagnac landais, la communauté de communes du Gabardan.

² Le développement durable est ici entendu selon la définition suivante : *le développement durable se veut être un processus de développement qui concilie l'écologie, l'économie et le social et établit un cercle vertueux entre ces trois pôles : c'est un développement, économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable. Il est respectueux des ressources naturelles et des écosystèmes, support de vie sur Terre, garantit l'efficacité économique, sans perdre de vue les finalités sociales du développement que sont la lutte contre la pauvreté, contre les inégalités, contre l'exclusion et la recherche de l'équité.*

Trois prix seront attribués à l'issue de ce concours. Un premier prix, un second prix et un troisième prix.

Un jury, composé de membres de l'association « Les Toqués de la Dalle », de « l'ADEME, délégation Aquitaine », du « Pays des Landes d'Armagnac », de la « Région Aquitaine » sera chargé de l'examen des candidatures et du choix des lauréats.

Les prix seront les suivants :

- Premier prix : 500 €,
- Second prix : 350 €,
- Troisième prix : 150 €.

Art 5 : L'annonce des résultats et la remise des récompenses :

L'annonce des résultats et la remise des récompenses se feront à 16h le vendredi 27 mai 2011 à l'issue du colloque « Elaborer une manifestation eco-conçue » qui se tiendra à Sarbazan.

Art 6 : Le dossier de candidature, la communication, les données à caractère personnel et le droit à l'image

Pour participer au concours, les candidats doivent adresser à l'association « Les Toqués de la Dalle », par voie postale ou par email les éléments suivants :

- Un dossier de candidature rempli, que les candidats peuvent télécharger sur le site www.toquesdeladalle.fr. Ce dossier devra, en quelques pages, préciser le contenu et l'état de réalisation du projet.
- De manière facultative, les candidats peuvent ajouter à leur dossier tout élément complémentaire témoignant de l'avancée du projet (plaquette, vidéo, site internet, etc.).

L'ensemble de ces éléments doit être adressé avant **le 28 avril 2011** (le cachet de la poste faisant foi) à:

Association Les Toqués de la Dalle,
« Concours développement durable
dans les Landes d'Armagnac »
14 rue François de Sourdis,
33 077 Bordeaux Cedex.

- Tout dossier d'inscription dont une ou plusieurs des mentions requises serai(en)t inexacte(s) ne sera pas pris en compte et entraînera, automatiquement et de plein droit, la nullité de la participation de l'équipe projet au Concours.

DEMANDE D'INFOS SUR LE CONCOURS : TOQUESDALLE@GMAIL.COM
--